



## PRÉFET DU CALVADOS

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
du Calvados

### NOTE DE SERVICE

**PORTANT MODIFICATION DES MESURES 1, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16, 17,  
DU CAHIER DES CHARGES TYPE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS  
APPLICABLE SUR LE SITE NATURA 2000 FR2500094  
DIT « ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION » DU  
« MARAIS ALCALIN DE CHICHEBOVILLE ET BELLENGREVILLE ».**

Le document d'objectifs (DOCOB) du site d'importance communautaire du marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville a été validé le 20 décembre 2006 par le comité de pilotage (COPIL). La mise en œuvre des actions de ce document, en particulier les cahiers des charges des contrats NATURA 2000, a été engagée par une note de service du 20 janvier 2008 complétée par la note de service du 13 mars 2009.

Par arrêté du 8 octobre 2010, le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat vient de désigner «zone spéciale de conservation» (ZSC) le site Natura 2000 du marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville et de modifier le périmètre qui s'étend désormais également sur les communes de Moulton et Vimont pour une surface totale de 154 hectares.

Lors de sa réunion en date du 17 février 2011, le comité de pilotage a pris acte de la nécessité de réviser le document d'objectifs du site afin de permettre l'application des différentes actions (contrats, chartes et MAE-T) dans l'extension du périmètre. Dans ce contexte, la DREAL de Basse-Normandie a sollicité la structure animatrice du site, le conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie pour actualiser le document d'objectifs. Ce travail est en cours de réalisation.

#### **Les cahiers des charges des mesures contractuelles**

Lors de la réunion du 17 février 2011, le comité de pilotage a également proposé des modifications des dates d'intervention figurant dans certains des cahiers des charges des mesures des contrats Natura 2000 validés par notes de service des 20 janvier 2008 et 13 mars 2009 conformément au tableau ci-dessous.

5	Curage locaux de faible intensité	A32312 P et R	15 oct - 31 mars	1er août - 31 janvier
9	Faucardage de mare	A32309 R	31 oct - 1er mars	1er août - 1er mars
15	Coupe de ligneux	A32301 P		
16	Coupe des rejets ligneux	A32305 R		
17	Arrachage de ligneux	A32305 R		
1	Réouverture et entretien d'accès	A32301 P	1er avr - 31 oct	1er avril - 1er mars
8	Entretien et stabilisation des berges	A32311 P et R	1er août - 31 oct	1er août - 1er mars
11	Débroussaillage de restauration ou d'entretien	A32310 R et A32305 R		
12	Fauche de restauration ou d'entretien	A32304 R		
7	Lutte contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	A32320 P et R	15 mars - 31 octobre	Toute l'année (intervention à définir selon l'es pèce cible)



Une demande d'avenant concernant un contrat en cours vient d'être déposée. Cette dernière s'appuie sur les nouvelles dates d'intervention des cahiers des charges modifiés par le COPIL.

Dans ce contexte et par anticipation à la révision du document d'objectifs, la présente note de service a pour but de rendre opérationnelles les modifications de dates d'intervention apportées aux cahiers des charges type du document d'objectifs, applicables aux contrats Natura 2000 sur le site Natura 2000 du marais alcalin de Chicheboville Bellengreville.

Les cahiers des charges modifiés sont annexés à la présente note de service et peuvent être consultés dans les mairies des communes de Chicheboville, Bellengreville, Moulton et Vimont, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie ainsi que sur le site internet de la direction départementale des territoires et de la mer.

Fait à Caen le - 7 JUIN 2011

Le Préfet  
~~Pour le Préfet~~  
Le Secrétaire Général



**Olivier JACOB**

